



République Française
Département du LOT
Commune de PUYBRUN
Séance du 17 avril 2026

Membres en exercice : 15

Date de la convocation: 13/04/2026

Présents : 12

Votants : 15

Le dix-sept avril deux mille vingt-six, à 19 heures 00, l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Juliette AUDUBERT

Pour : 15

Contre : 0

Abstentions : 0

Résultat du vote : adoptée

Présents : Juliette AUDUBERT, Jean-Marc TABARLY, Anne CHANUT-VINCENT, Dominique ROUSSEAU, Pierre VINCENT, Catherine BATTUT, Pascal COURBET, Véronique LESAGE, Manon PLASSCHAERT, Nicolas MONTBERTRAND, Marie-Alice BORNET, Marina TAVARES

Représentés : Sylvie BERTRON représentée par Jean-Marc TABARLY, Patrice VAYSSE représenté par Catherine BATTUT, Florian VACHER représenté par Pascal COURBET

Excusés :

Absents :

Secrétaire de séance : Manon PLASSCHAERT

Conformément à l'article 2121-15 du CGCT, Manon PLASSCHAERT est nommé(e) à l'unanimité secrétaire de séance.

Objet: Délégués au sein du Syndicat de Pesage Public de Bétail - DE_026_2026

Madame la Maire expose aux conseillers qu'en application des dispositions de l'article L 5211-8 du code des Collectivités Territoriales, le mandat des délégués du Conseil Municipal au sein des Comités des syndicats intercommunaux auxquels adhère la commune, prend fin lors de l'installation du nouveau Comité.

Il convient en conséquence de désigner un délégué titulaires et un délégué suppléant du Conseil Municipal appelés à représenter la commune au sein du Syndicat de Pesage Public de Bétail.

Les membres sont élus au scrutin secret conformément aux dispositions de l'article L2121-21 du CGCT

Madame le Maire demande à l'assemblée que les personnes qui le souhaitent, fassent acte de candidature.

Monsieur Nicolas MONTBERTRAND est candidat au poste de titulaire,
Monsieur Pascal COURBET est candidat au poste de suppléant.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de désigner :

Délégué titulaire :

- **Monsieur Nicolas MONTBERTRAND**

Délégué suppléant :

- **Monsieur Pascal COURBET**

Date de transmission de l'acte: 25/04/2026

Date de reception de l'AR: 25/04/2026

046-214602294-DE_026_2026-DE

A G E D I

DELAIS ET VOIES DE RECOURS : La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de TOULOUSE, par courrier (68, rue Raymond IV - BP 7007 - 31068 Toulouse Cedex) ou par l'application informatique en ligne Télé-recours (accessible par le lien : <http://www.telerecours.fr>) dans le délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

Dans le même délai, un recours gracieux peut être introduit devant M. le Maire par courrier (160, Place Grande - 46130 PUYBRUN). Cette démarche prolonge le délai de recours contentieux qui doit alors être introduit dans les deux mois suivant la réponse au recours gracieux (l'absence de réponse au terme de deux mois valant rejet implicite du recours gracieux).

Ainsi fait et délibéré en mairie, le jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures. Pour copie conforme.

Président de séance

Juliette AUDUBERT

Le secrétaire de séance

Manon PLASSCHAERT



Date de transmission de l'acte: 25/04/2026

Date de reception de l'AR: 25/04/2026

046-214602294-DE_026_2026-DE

A G E D I